

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°73-2022-166

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2022

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie / SCPP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2022-08-10-00009 - Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 47-2022 portant délégation de signature à M. Jérôme CHAPPA, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie, en matière de sanctions disciplinaires (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-08-10-00009

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 47-2022 portant délégation de signature à M. Jérôme CHAPPA, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie, en matière de sanctions disciplinaires



Service de coordination des politiques publiques Pôle coordination et ingénierie territoriale

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 47-2022 portant délégation de signature à M. Jérôme CHAPPA, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie, en matière de sanctions disciplinaires

La secrétaire générale chargée de l'administration de l'État dans le département

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article 66 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l' État,

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008 relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique,

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale,

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Pascal BOLOT, préfet de la Savoie, en qualité de préfet du Morbihan, à compter du 10 août 2022,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801 73018 CHAMBÉRY Cedex

Tél: 04 79 75 50 00/ Télécopie: 04 79 75 08 27

Mél : prefecture@savoie.gouv.fr Site internet : www.savoie.gouv.fr Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022,

Vu l'arrêté du 24 août 2000 modifié fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2005 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale,

Vu l'arrêté du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale,

Vu l'arrêté ministériel du 08 septembre 2021 portant nomination de M. Jérôme CHAPPA, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie et commissaire central de Chambéry, à compter du 15 septembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 44-2021 du 24 septembre 2021 portant délégation de signature à M. Jérôme CHAPPA, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie, en matière de sanctions disciplinaires,

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Délégation de signature est donnée à **M. Jérôme CHAPPA**, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie, à l'effet de prononcer des sanctions du 1^{er} groupe (avertissement, blâme) à l'encontre des fonctionnaires appartenant au corps d'encadrement et d'application.

<u>Article 2</u>: L''arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 44-2021 du 24 septembre 2021 portant délégation de signature à M. Jérôme CHAPPA, directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

<u>Article 3</u>: Le directeur départemental de la sécurité publique de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 10 août 2022

La secrétaire générale chargée de l'administration de l'État dans le département

Signé: Juliette PART